

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndjolé/Éboulement de Missolo : trois orpailleurs clandestins tués

CONTRAIREMENT aux informations relayées dans différents journaux en ligne, d'aucuns évoquant jusqu'à dix morts, le tassement survenu dans le campement d'exploitation illégale de la mine d'or de Missolo a plutôt coûté la vie à trois orpailleurs. Les victimes sont : Alexandre Biveghe Nguindimba, Osé Stan Mindoumbi Mbadinga et Juvo Ephrèm Moupossa.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LE 19 décembre dernier, les gendarmes de la brigade-centre de Ndjolé, le chef-lieu du département de l'Abanga-Bigné, ont arrêté les recherches effectuées au campement dit Missolo

situé entre Ndjolé et le village Menguegne, où s'est produit un éboulement de terre dans une mine d'or exploitée illégalement. Au moment où nous mettions sous presse ce lundi-là, le bilan se chiffrait à trois morts. Et si l'on évoquait l'éventualité d'autres victimes, il n'en est finalement rien. La Direction des investigations confirme avoir retiré seulement trois corps. D'où ce bilan définitif, communiqué hier matin.

En effet, les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade-centre de gendarmerie de Ndjolé informés de ce qu'un incident est survenu tard dans la nuit du jeudi 15 décembre 2022 se sont rendus immédiatement sur les lieux. Avec l'aide de volontaires, ils ont remué la terre et ont réussi à retirer le premier corps, le 17 décembre 2022 vers 18 heures. Il s'agit de celui d'Alexandre Biveghe Nguindimba, 21 ans. Les fouilles entreprises par les pan-

dores avec les moyens du bord permettront ensuite d'extraire le 18 décembre vers 20 heures celui d'Osé Stan Mindoumbi Mbadinga, 25 ans. Enfin celui de Juvo Ephrèm Moupossa, 33 ans. Tous de nationalité gabonaise. Tous les corps ont ensuite été acheminés vers le Centre médical de Ndjolé. Où après les constats d'usage, la dépouille d'Alexandre Biveghe Nguindimba, qui était encore en bon état, a été acheminée vers la maison des pompes funèbres de Lambaréné. Au



Le site de Missolo sur lequel les trois orpailleurs illégaux ont péri.

regard de leur état de décomposition avancée, celles d'Osé Stan Mindoumbi Mbadinga et

de Juvo Ephrèm Moupossa ont été immédiatement portées en terre par les parents.

Décourager les orpailleurs illégaux

SCOM
Libreville/Gabon

LES pouvoirs publics ont-ils baissé la garde face aux exploitants d'or illégaux ? C'est la question que l'on est en droit de se poser, au lendemain de ce drame qui vient de coûter la vie à trois Gabonais dans une mine au campement de Missolo. Un bilan qui aurait bien pu être plus lourd si la masse de terre qui s'était effondrée était plus importante et avait englouti la dizaine d'orpailleurs présents sur le site.


À noter que le phénomène est allé grandissant ces dernières années, à en juger par la fréquence des interpellations sur plusieurs sites d'exploitation illégale. Courant 2021, à Mitzié, 62 mineurs illégaux avaient

ainsi été neutralisés avec 400 g d'or sur le site du permis forestier de Somivab. Dans la même période, à Ngama, un site localisé dans les parcs nationaux de Minkebé et de l'Ivindo, des chercheurs d'or illégaux camerounais, burkinabé, maliens, tchadiens, ivoiriens et béninois avaient été arrêtés.

Aussi les autorités gabonaises ne doivent-elles pas s'arrêter là et poursuivre ces opérations destinées à décourager les orpailleurs allant à l'encontre de la loi. Même si certains réseaux semblent bénéficier de la protection de quelques éléments des forces de sécurité, et même des autorités administratives dans certaines régions. Une situation qui avait dernièrement été mise à nu par le ministère de la Défense nationale.

A mon Cher frère

AYI MEKAME
Jean Claude



21 décembre 1988
21 décembre 2022

Déjà 34 ans que tu nous a quittés, mais tu es toujours présent dans nos esprits.
En ce jour et à jamais, ton frère, ton fils, tes neveux et nièces, sans oublier tes amis et collègues se souviendront toujours de toi.

Ton frère NYARE MEKAME Jean Philippe qui t'aime !